

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts



**PROGRAMME DES EXAMENS D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ET CONCOURS
D'AVANCEMENT
-EXERCICE 2019-**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
D.D.R.H**

**SERVICE DES APTITUDES
PROFESSIONNELLES ET CARRIERES**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	3
CALENDRIER.....	7
ADMINISTRATEUR 2^{ÈME} GRADE	8
RÉDACTEUR 1^{ER} GRADE	13
RÉDACTEUR 2^{ÈME} GRADE.....	17
RÉDACTEUR 3^{ÈME} GRADE.....	21
ADJOINT TECHNIQUE 1^{ER} GRADE	25
ADJOINT TECHNIQUE 2^{ÈME} GRADE	29
ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ER} GRADE	33
ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ÈME} GRADE	37
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE HORS GRADE	41
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE GRADE EXCEPTIONNEL.....	47
TECHNICIEN 1^{ER} GRADE.....	53
TECHNICIEN 2^{ÈME} GRADE.....	57
TECHNICIEN 3^{ÈME} GRADE.....	61
INGÉNIEUR D'ÉTAT GRADE PRINCIPAL.....	65

PRESENTATION

Au titre de l'exercice **2019**, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, organise, **douze (12) examens d'aptitude professionnelle** et **deux (02) concours internes** au profit du personnel en activité ou en position de détachement (tous grades confondus).

Par ailleurs, comme chaque année, la Direction des Ressources Humaines, chargée d'organiser ces examens et concours, a pris toutes les dispositions nécessaires (moyens humains, matériels, logistiques et moyens d'information), pour une meilleure organisation de cette opération.

Soucieuse d'une application stricte et rigoureuse des règles fixées à cette action, la DRH invite l'ensemble des responsables hiérarchiques et tous les candidats au respect des conditions et des mesures préalables suivantes :

1-Le dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- a- Une demande de participation à l'examen ;*
- b- Une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;*
- c- Une copie de la carte d'identité nationale.*

2-Les conditions réglementaires d'ancienneté

L'ancienneté exigée doit être conforme aux décrets *n° 02-04-403 du 02 décembre 2005* et celui *n° 2.11.270 du 1^{er} juillet 2011*, fixant les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'Etat dans le grade ou dans le cadre et notamment **l'article 1** du dernier décret qui stipule que « l'avancement par voie d'examen est fixé dans la limite annuelle de 13 % pour les candidats ayant au moins **6 années** d'ancienneté dans leur grade ».

Cette condition concerne uniquement les examens du corps des administrateurs, rédacteurs, techniciens, adjoints administratifs et techniques. Les corps des ingénieurs et des médecins vétérinaires sont régis par les conditions fixées dans leurs statuts respectifs.

3-La note professionnelle

Cette note est calculée sur la base des notes d'évaluation professionnelle attribuées au candidat, par ses supérieurs hiérarchiques, au cours des six dernières années précédant l'organisation de l'examen.

Pour les examens de cette année, la note professionnelle de chaque candidat serait la moyenne des années 2018 , 2017, 2016 , 2015 , 2014 et 2013.

Pour les ingénieurs et les médecins vétérinaires, aucun changement n'a été porté sur la procédure habituelle. Une fiche de notation du candidat (voir annexes) doit être signée par le supérieur hiérarchique.

4-Délai de dépôt des dossiers de candidature

Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé dans le calendrier global des examens de l'année et dans les annexes de chaque examen. A ce titre, tout candidat est tenu de respecter les délais prescrits (voir calendrier et annexes) et aucune demande ne sera prise en considération s'il parvient à la DRH hors des délais fixés.

5-La nature des épreuves :

Les épreuves sont régies par les textes portant règlement de chaque examen. Elles sont liées en général à l'option choisie par le candidat ainsi que le savoir et les aptitudes exigées pour l'accès à un grade donné (voir annexes ci-jointes).

6- Session de formation et Programmes des Matières.

La Direction des Ressources Humaines organise des sessions de formation au profit des techniciens et des adjoints administratifs et techniques pour une meilleure préparation de leurs examens. De même, un programme des matières est établi pour encadrer et orienter les candidats notamment pour les techniciens et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

7- Site web du MAPM : <http://www.agriculture.gov.ma>

Toute la documentation concernant les examens et concours professionnels seront en ligne sur le site web du MAPM dont l'adresse ci-dessus et ce pour tout téléchargement éventuel. Il s'agit notamment :

- *De la note de présentation annuelle des examens et concours ;*
- *Du calendrier de lancement des examens et concours ;*
- *Des annexes relatives à chaque grade d'accès ;*
- *Les programmes des matières pour chaque grade et chaque option ;*
- *Les décisions arrêtant les listes des candidats déclarés définitivement admis sur le site internet du Ministère.*

8- Le travail personnel

Conformément à la réglementation en vigueur régissant les examens d'aptitude professionnelle organisés sur la base des textes élaborés par le Ministère, le candidat est appelé à préparer un travail personnel qui doit être exposé devant le jury lors du déroulement de l'épreuve orale.

- Les examens concernés sont ceux relatifs à l'accès aux cadres et grades suivants :
- Avancement de grade dans le cadre d'ingénieur d'Etat ;
 - Accès au grade de Technicien 1^{er} grade ;
 - Accès au grade de Technicien 2^{ème} grade ;

Afin d'aider les candidats, pour une meilleure préparation de leur travail personnel, la Direction des Ressources Humaines, après consultation des membres du jury, propose les conseils et les orientations suivants :

a- Conformément à la réglementation en vigueur, le thème choisi par le candidat, doit être en relation avec l'option choisie ;

b- Le travail personnel présenté par le candidat doit être soumis à l'avis du supérieur hiérarchique immédiat. Celui-ci est tenu de vérifier que le travail présenté n'est pas une copie d'un rapport déjà produit par l'Administration et qu'il porte un intérêt particulier à celle-ci ;

c- Dans le cas où il s'est avéré que le candidat a exploité un travail déjà produit par l'Administration, il est appelé à préciser sa contribution, son apport personnel (critique, analyse, etc...) et sa professionnalité acquise lors de son parcours dans l'Administration ;

d- Compte tenu de l'importance de l'examen pour lequel la réglementation a instauré ce travail, celui-ci doit être structuré en adoptant une méthodologie utilisée pour une dissertation à caractère universitaire et ce, de la manière suivante :

Introduction : Comportant les éléments constitutifs suivants :

- Cadrage du sujet traité ;
- Intérêt du sujet ;
- Problématique ;
- Annonce du plan.

Plan : Composé de deux parties en général et trois au maximum.

Conclusion : Décrivant les contraintes et les recommandations.

S'il s'agit d'un travail déjà présenté dans le cadre des examens d'aptitude professionnelle, le candidat doit mentionner cette situation et préciser le volet qu'il a développé ou critiqué.

A cet effet, il y a lieu de signaler que la Direction des Ressources Humaines rejettera automatiquement tout travail personnel copié d'un document déjà réalisé.

* Chaque document doit mentionner sur la page de garde ce qui suit :

- **Thème choisi par le candidat ;**
- **Identification du candidat (Nom et Prénom) ;**
- **Option choisie ;**
- **Affectation actuelle ;**
- **Type d'examen et session.**

2-Transmission à la DRH.

Pour l'examen d'avancement au grade principal d'ingénieur d'Etat et les examens d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien 1^{er} grade et technicien 2^{ème} grade, les candidats sont invités à présenter à la Direction des Ressources Humaines, **au moins une semaine avant le déroulement de l'épreuve écrite de l'examen**, quatre exemplaires du travail (trois exemplaires seront remis aux trois membres du jury et une copie sera gardée au bureau des examens de la Direction des Ressources Humaines). Ce document ne doit pas dépasser **23 pages**.

Les candidats doivent respecter les délais prescrits pour le dépôt de ces travaux, pour qu'ils soient transmis aux membres des jurys dans un délai raisonnable qui leur permettra de les étudier avant la soutenance.

Les travaux personnels des candidats non admis aux examens écrits feront l'objet d'un retour aux concernés sous couvert de la voie hiérarchique.

3-Soutenance du travail personnel

Pour permettre à la Direction des Ressources Humaines et aux différents jurys de mieux gérer les examens d'aptitude professionnelle dans les délais impartis, le candidat est tenu de respecter la date et l'heure de déroulement de l'épreuve orale « présentation du travail personnel ».

Lors de la soutenance du travail personnel, le candidat peut avoir recours à d'autres moyens d'illustration (photo, carte, diapo, transparent, PowerPoint...), et ce après concertation avec les jurys de son option.

Le candidat doit exposer son travail d'une manière succincte ne dépassant pas 15 à 30 minutes, et doit défendre son travail en répondant aux questions des membres de jury.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines incite tous les candidats à fournir des efforts importants lors de ce travail en insistant sur :

- Le choix d'un sujet pertinent, d'actualité et qui va servir à l'Administration ;
- Un document bien préparé, bien structuré et avec des résultats réalistes et utiles ;
- Un exposé suffisamment préparé, outillé et bien illustré ;
- Une défense de son travail, suffisante et convaincante.

**CALENDRIER DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ET CONCOURS INTERNES (PERSONNEL DE LA FONCTION
PUBLIQUE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

GRADES D'ACCES	DATE DE DÉROULEMENT DES EXAMENS	DATE DE CLÔTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
ADMINISTRATEUR 2^{ÈME} GRADE	16 JUIN 2019	27 MAI 2019
RÉDACTEUR 1^{ER}, 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} GRADE		
ADJOINT TECHNIQUE 1^{ER} GRADE	30 JUIN 2019	31 MAI 2019
ADJOINT TECHNIQUE 2^{ÈME} GRADE		
ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ER} GRADE		
ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ÈME} GRADE		
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE HORS GRADE	07 JUILLET 2019	10 JUIN 2019
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE GRADE EXCEPTIONNEL		
TECHNICIEN 1^{ER} GRADE	27 OCTOBRE 2019	09 SEPTEMBRE 2019
TECHNICIEN 2^{ÈME} GRADE		
TECHNICIEN 3^{ÈME} GRADE		
INGÉNIEUR D'ÉTAT GRADE PRINCIPAL	20 OCTOBRE 2019	18 SEPTEMBRE 2019

ANNEXE 01

ACCES
AU GRADE
D'ADMINISTRATEUR
DE 2^{ÈME} GRADE
(ECHELLE 11)

I- DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 2.06.377 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des administrateurs.

2-Vu l'arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics N° 1170.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur de 2^{ème} grade (BO n° 5950 en date du 09 juin 2011).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux administrateurs de 3^{ème} grade, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (h)	COEFFICIENT
I/Epreuve Ecrite Générale Analyse d'un sujet se rapportant aux politiques publiques dans les différents domaines.	3	3
II/Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux domaines d'activité liés au grade supérieur ou attributions du Ministère. L'épreuve peut être élaborée sous forme d'analyse d'un sujet, réponses aux questions, étude d'un dossier ou commentaire d'un texte.	3	4
III/Epreuve orale Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	4

IV/ Note Professionnelle

Note Finale = $\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) \times 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) \times 30}{100}$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date d'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **16 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **27 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **27 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES CANDIDATS A L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ADMINISTRATEUR 2^{EME} GRADE**

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :

.C.I.N :Mle CNT :

.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

.TITRES ET DIPLOMES (1) :

.ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.N° DE TELEPHONE (S) :

.EMAIL :

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :

.GRADE DE RECRUTEMENT :

.GRADE ACTUEL :

.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :

.AFFECTATION ACTUELLE (2) :

DIRECTION:.....

SERVICE:.....

VILLE:.....

FONCTION ACTUELLE :

III-STAGES-SEMINAIRES-COLLOQUES (MAROC/ETRANGER)

OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au..... du..... au..... du..... au..... du..... au..... du..... au..... du..... au..... du..... au.....		

IV-PUBLICATIONS ET TRAVAUX DE RECHERCHE

THEME	DATE ET LIEU DE LA PUBLICATION	NOM ET N DE LA REVUE

V-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTATION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

VI-REALISATIONS ET PROJETS AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPE

ANNEE	LIEU	REALISATION ET PROJETS

VII- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 02

ACCES AU
GRADE DE
REDACTEUR
1^{Er} GRADE
(ECHELLE : 11)

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 2.10.454 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des rédacteurs.

2-L'arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics N° 1172.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de rédacteur de 1^{er} grade (BO n° 5950 en date du 09 juin 2011).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux rédacteurs de 2^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (H)	COEFFICIENT
I/Epreuve Ecrite Générale Analyse d'un sujet sur la politique du gouvernement sur le secteur agricole ou dans le domaine de la gestion publique.	3	3
II/Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux domaines d'activité liés au grade supérieur ou attributions du Ministère. L'épreuve peut être élaborée sous forme d'analyse d'un sujet, réponses aux questions, étude d'un dossier ou commentaire d'un texte.	3	4
III/Epreuve orale Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur	Entre 15 et 30 mn	4

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date d'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **16 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés en doubles exemplaires à la Direction des Ressources Humaines avant le **27 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **27 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE REDACTEUR 1^{er} GRADE*

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :.....
.C.I.N :..... .Mle CNT :.....
.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....
.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....
.ADRESSE PERSONNELLE :.....
.....
.N° DE TELEPHONE (S) :..... .EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE ACTUEL :.....
.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....
.AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....
DIRECTION:.....
SERVICE:.....
VILLE:.....
FONCTION ACTUELLE :.....

III STAGES-SEMINAIRES-COLLOQUES

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
- (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

ANNEXE 03

ACCES AU
GRADE DE
REDACTEUR
2^{ème} GRADE
(ECHELLE : 10)

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 2.10.454 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des rédacteurs.

2-L'arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics N° 1172.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de rédacteur de 2^{ème} grade (BO n° 5950 en date du 09 juin 2011).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux rédacteurs de 3^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (H)	COEFFICIENT
I/Epreuve Ecrite Générale Sur le secteur agricole ou le domaine de la gestion publique.	3	3
II/Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux domaines d'activité liés au grade supérieur ou attributions du Ministère. L'épreuve peut être élaborée sous forme d'analyse d'un sujet, réponses aux questions, étude d'un dossier ou commentaire d'un texte.	3	4
III/Epreuve orale Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	4

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date d'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **16 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés en doubles exemplaires à la Direction des Ressources Humaines avant le **27 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **27 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE REDACTEUR 2^{ème} GRADE*

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :.....
.C.I.N :..... .Mle CNT :.....
.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....
.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....
.ADRESSE PERSONNELLE :.....
.....
.N° DE TELEPHONE (S) :..... .EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE ACTUEL :.....
.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....
.AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....
DIRECTION:.....
SERVICE:.....
VILLE:.....
FONCTION ACTUELLE :.....

III STAGES-SEMINAIRES-COLLOQUES

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

ANNEXE 04

ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR
DE 3^{EME} GRADE
(ECHELLE : 9)

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 2.10.454 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des rédacteurs.

2-Vu l'arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics N° 1173.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de rédacteur de 3^{ème} grade (BO n° 5950 en date du 09 Juin 2011).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux rédacteurs de 4^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE(H)	COEFFICIENT
I- Epreuve écrite générale : Se rapportant sur le secteur agricole ou le domaine de la gestion publique.	3	3
II- Epreuve écrite particulière : Se rapportant aux domaines d'activité liés au grade supérieurs ou aux attributions du Ministère. L'épreuve peut être élaborée sous forme d'analyse d'un sujet, réponses aux questions, étude d'un dossier ou commentaire d'un texte.	3	4
III- Epreuve Orale : Entretien avec le jury sur les épreuves écrites ainsi que les activités et les spécialités du candidat et ses capacités à exercer les missions et les activités du grade supérieur.	Entre 15-30 mn	4

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **16 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **27 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **27 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE REDACTEUR DE 3^{ème} GRADE*

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :.....
.C.I.N :..... .Mle CNT :.....
.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....
.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....
.ADRESSE PERSONNELLE :.....
.....
.N° DE TELEPHONE(S) :..... EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE DE RECRUTEMENT :.....
.GRADE ACTUEL :.....
.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....
.AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....
DIRECTION:.....
SERVICE:.....
VILLE:.....
FONCTION ACTUELLE :.....

III-STAGES-SEMINAIRES-COLLOQUES

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTATION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 05

*ACCES
AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE
1^{ER} GRADE*

(ECHELLE : 8)

I - DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n°2.10.452 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des adjoints techniques.

2- Arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1177.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique 1^{er} grade.

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux adjoints techniques de 2^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes :

EPREUVE	DUREE (h)	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Générale Se rapportant au secteur agricole.	2	2
II) Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux activités et tâches liées au grade supérieur ou attributions du Ministère.	3	3
III/ Epreuve orale ou pratique Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	3

IV/ Note Professionnelle

Note Finale = $\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) \times 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) \times 30}{100}$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date d'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **30 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés, à la Direction des Ressources Humaines avant le **31 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **31 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A L'EXAMEN
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{er} GRADE**

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :.....

.C.I.N :..... .Me CNT:.....

.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

.ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

.N° DE TELEPHONE (S) :.....

.EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :.....

.GRADE DE RECRUTEMENT :.....

.GRADE ACTUEL :.....

.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

.AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

DIRECTION:.....

SERVICE:.....

VILLE:.....

FONCTION ACTUELLE :.....

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 06

*ACCES
AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE DE
2^{EME} GRADE
(EHELLE : 7)*

I - DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1- Décret n°2.10.452 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des adjoints techniques.

2- Arrêté du Ministre délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1178.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2^{ème} grade (BO n° 5950 en date du 09 Juin 2011).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux adjoints techniques de 3^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (H)	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Générale Se rapportant au secteur agricole.	2	2
II) Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux activités et tâches liées au grade supérieur ou aux attributions du Ministère.	3	3
III/ Epreuve orale ou pratique Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	3

IV/ Note Professionnelle

Note Finale = $\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) \times 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) \times 30}{100}$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date d'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **30 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés, à la Direction des Ressources Humaines avant le **31 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **31 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} GRADE*

I- ETAT CIVIL

.NOM ET PRENOM :.....

.C.I.N :..... .Mle CNT :.....

.DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

.ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

.N° DE TELEPHONE (S) :.....

.EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

.DATE DE RECRUTEMENT :.....

.GRADE DE RECRUTEMENT :.....

.GRADE ACTUEL :.....

.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

.AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

DIRECTION:.....

SERVICE:.....

VILLE:.....

FONCTION ACTUELLE :.....

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 07

*ACCES AU GRADE
D'ADJOINT
ADMINISTRATIF
1^{er} GRADE
(ECHELLE : 8)*

I - DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1- Décret n°2.10.453 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des adjoints administratif.

2- Arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1174.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{er} grade.

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs de 2^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (h)	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Générale Se rapportant au secteur agricole.	3	2
II) Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux activités et tâches liées au grade supérieur ou attributions du Ministère.	3	3
III/ Epreuve orale Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	3

IV/ Note Professionnelle

Note Finale = $\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) \cdot 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) \cdot 30}{100}$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **30 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés, à la Direction des Ressources Humaines avant le **31 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **31 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte d'identité nationale.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A L'EXAMEN
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{er} GRADE*

I- ETAT CIVI

NOM ET PRENOM :

C.I.N : Mle CNT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

TITRES ET DIPLOMES (1) :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

N° DE TELEPHONE(S) :

EMAIL :

II- SITUATION ADMINISRATIVE

DATE DE RECRUTEMENT :

GRADE DE RECRUTEMENT :

GRADE ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :

AFFECTATION ACTUELLE (2) :

DIRECTION:.....

SERVICE:.....

VILLE:.....

FONCTION ACTUELLE :

III-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV-Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 08

ACCES AU GRADE
D'ADJOINT
ADMINISTRATIF
2^{ème} GRADE
(ECHELLE : 7)

I - DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1- Décret n°2.10.453 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des adjoints administratif.

2- Arrêté du Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1175.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{er} grade.

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs de 2^{ème} grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (h)	COEFFICIENT
I/ Epreuve Ecrite Générale Se rapportant au secteur agricole.	3	2
II) Epreuve Ecrite Particulière Se rapportant aux activités et tâches liées au grade supérieur ou attributions du Ministère.	3	3
III/ Epreuve orale Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Entre 15 et 30 mn	3

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1- Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **30 Juin 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés, à la Direction des Ressources Humaines avant le **31 Mai 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **31 Mai 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A L'EXAMEN
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} GRADE*

I- ETAT CIVIL

NOM ET PRENOM :

C.I.N : Mle CNT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

TITRES ET DIPLOMES (1) :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

N° DE TELEPHONE(S) :

EMAIL :

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

DATE DE RECRUTEMENT :

GRADE DE RECRUTEMENT :

GRADE ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :

AFFECTATION ACTUELLE (2) :

DIRECTION:.....

SERVICE:.....

VILLE:.....

FONCTION ACTUELLE :

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation
 - (3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 09

*AVANCEMENT
DE GRADE DANS LE
CADRE DE MEDECIN
VETERINAIRE
HORS GRADE*

I- DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

1-Décret n° 2.00.279 du 5 Juillet 2000 portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires, tel qu'il a été modifié et complété;

2-Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime n° 1681.11 du 30 Mai 2011 fixant les procédures et les modalités d'organisation du concours professionnel pour l'avancement de grade dans le cadre de médecin vétérinaire Hors grade.

3-Conditions requises:

Le concours est ouvert aux médecins vétérinaires grade exceptionnel, comptant au moins quatre (4) années de service effectif dans leur grade.

4-Choix de l'option:

Les candidats devront opter pour l'une des options suivantes:

- **Législation vétérinaire (réglementation) ;**
- **Santé Animale ;**
- **Pharmacie Vétérinaire ;**
- **Sécurité, Santé, Technologie des produits d'origine animale ;**
- **Analyse et Recherches Vétérinaires ;**
- **Gestion et Techniques des Produits Animales.**

5-Contenu des épreuves :

Le Concours comprend trois épreuves portant sur l'option choisie

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
1) Epreuve écrite Rédaction d'un sujet se rapportant à l'option choisie.	3H	4
2) Epreuve pratique Analyse et critique d'un projet sur l'option choisie.	4H	5
3) Epreuve Orale Entretien avec le jury sur les activités du candidat et le domaine de la médecine vétérinaire	Au moins 30 min	4

II- MODALITES DE DEROULEMENT DU CONCOURS:

1 - Ouverture de l'examen :

Le concours sera ouvert à Rabat, le **07 Juillet 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la direction des Ressources Humaines avant le **10 Juin 2019, délai de vigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **10 Juin 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements,(dont modèle ci-joint) et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Un rapport d'évaluation (dont modèle ci-joint), établi par le directeur de l'entité ou exerce le candidat sur proposition du supérieur hiérarchique immédiat doit être transmis sous pli confidentiel à la Direction des Ressources Humaines.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONCOURS
PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE
CADRE DE MEDECIN VETERINAIRE HORS GRADE.**

I- ETAT CIVIL :

.NOM ET PRENOM :

.C.I.N :

.Mle CNT :

.TITRES ET DIPLOMES (1) :

.ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.N° DE TELEPHONE (S) : EMAIL :

II- SITUATION ADMINISTRATIVE:

.DATE DE RECRUTEMENT :

.GRADE DE RECRUTEMENT:.....

.GRADE ACTUEL:.....

.DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :

.AFFECTATION ACTUELLE (2):.....

.FONCTION ACTUELLE:.....

III-STAGES-SEMINAIRES-COLLOGUES (MAROC/ETRANGER)

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV-PUBLICATIONS ET TRAVAUX DE RECHERCHE

THEME	DATE ET LIEU DE LA PUBLICATION	NOM ET N° DE LA REVUE

V-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTATION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

VI-REALISATIONS ET PROJETS AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPE

ANNEE	LIEU	REALISATION ET PROJETS

VII-LE CONCOURS PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- **Législation vétérinaire (réglementation),**
- **Santé Animale,**
- **Pharmacie Vétérinaire,**
- **Sécurité, Santé, Technologie des produits d'origine animale,**
- **Analyse et Recherches Vétérinaires,**
- **Gestion et Techniques des Produits Animales,**

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer le concours (3) ?

.....

VIII- Langue choisie pour passer le concours : Arabe Français

Signature et cachet du Supérieur hiérarchique :

Signature du candidat :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer Direction, service et lieu d'affectation: du.....au.....)
 - (3) Le choix du candidat devient définitif, il ne peut en aucun cas être modifié lors du déroulement des épreuves de l'examen.
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validé par le supérieur hiérarchique.

*RAPPORT D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET DES
APTITUDES DU CANDIDAT POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE
CADRE DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE HORS GRADE.*

.NOM ET PRENOM :

.GRADE :

.FONCTION ACTUELLE :

.AFFECTATION :

.DIRECTION :

.SERVICE :

ELEMENTS D'APPRECIATION	NIVEAU		
	BON	MOYEN	FAIBLE
I - ELEMENTS PROFESSIONNELS: -Compétence et efficacité..... -Rendement..... -Esprit d'analyse..... -Assiduité et disponibilité..... II - CAPACITES DE GESTION: -Esprit d'initiative et de synthèse..... -Sens de l'organisation et de méthode..... -Sens de la responsabilité..... III - Personnalité: -Conscience professionnelle..... -Comportement..... -Sens des relations humaines.....			
Total			
	Note Finale /20		

-Avis du supérieur hiérarchique
(Signature et cachet) :

Fait àLe.....

N.B La hiérarchie doit attribuer une note chiffrée à chaque critère selon le barème suivant :
 - Note 2 pour le bon niveau- Note 1 pour le niveau jugé moyen- Note 0,5 pour le niveau faible
 La note finale chiffrée s'obtient en additionnant les notes totales partielles par niveau.

ANNEXE 10

*AVANCEMENT DE
GRADE DANS LE
CADRE DE MEDECIN
VETERINAIRE
GRADE
EXCEPTIONNEL*

I- DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

1-Décret n° 2.00.279 du 5 Juillet 2000 portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires, tel qu'il a été modifié et complété;

2-Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime n ° 1681.11 du 30 Mai 2011 fixant les procédures et les modalités d'organisation du concours professionnel pour l'avancement de grade dans le cadre de médecin vétérinaire grade exceptionnel.

3-Conditions requises:

Le concours est ouvert aux médecins vétérinaires grade principal, comptant au moins quatre (4) années de service effectif dans leur grade.

4-Choix de l'option:

Les candidats devront opter pour l'une des options suivantes:

- **Législation vétérinaire (réglementation),**
- **Santé Animale,**
- **Pharmacie Vétérinaire,**
- **Sécurité, Santé, Technologie des produits d'origine animale,**
- **Analyse et Recherches Vétérinaires,**
- **Gestion et Techniques des Produits Animales,**

5-Contenu des épreuves :

Le Concours comprend trois épreuves portant sur l'option choisie

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
1/Une épreuve écrite Rédaction d'un sujet se rapportant à l'option choisie	3H	4
2/Epreuve pratique Analyse et critique d'un projet sur l'option choisie.	4H	5
2/Epreuve orale Entretien avec le jury sur les activités du candidat et le domaine de la médecine vétérinaire.	Au moins 30 min	4

II- MODALITES DU DEROULEMENT DU CONCOURS:

1 - Ouverture de l'examen :

Le concours sera ouvert à Rabat, le **07 Juillet 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **10 Juin 2019, délai de vigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **10 Juin 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements,(dont modèle ci-joint) et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Un rapport d'évaluation (dont modèle ci-joint), établi par le directeur de l'entité ou exerce le candidat sur proposition du supérieur hiérarchique immédiat doit être transmis sous pli confidentiel à la Direction des Ressources Humaines.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONCOURS
PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE
CADRE DE MEDECIN VETERINAIRE GRADE EXCEPTIONNEL**

I-ETAT CIVIL :

.NOM ET PRENOM :.....

.C.I.N :.....

.Mle CNT :.....

.TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

.ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

.N° DE TELEPHONE(S) :..... EMAIL :.....

II-SITUATION ADMINISTRATIVE :

DATE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE DE RECRUTEMENT:.....

GRADE ACTUEL:.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

.AFFECTATION ACTUELLE (2):.....

FONCTION ACTUELLE:.....

III-STAGES-SEMINAIRES-COLLOGUES (MAROC/ETRANGER) :

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV-PUBLICATIONS ET TRAVAUX DE RECHERCHE

THEME	DATE ET LIEU DE LA PUBLICATION	NOM ET N° DE LA REVUE

V-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

VI-REALISATIONS ET PROJETS AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPE

ANNEE	LIEU	REALISATION ET PROJETS

VII-LE CONCOURS PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- **Législation vétérinaire (réglementation),**
- **Santé Animale,**
- **Pharmacie Vétérinaire,**
- **Sécurité, Santé, Technologie des produits d'origine animale,**
- **Analyse et Recherches Vétérinaires,**
- **Gestion et Techniques des Produits Animales,**

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer le concours (3) ?

.....

VIII- Langue choisie pour passer le concours : Arabe Français

Signature et cachet du Supérieur hiérarchique :

Signature du candidat :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer Direction, service et lieu d'affectation: du.....au.....)
 - (3) Le choix du candidat devient définitif, il ne peut en aucun cas être modifié lors du déroulement des épreuves de l'examen.
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validé par le supérieur hiérarchique.

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET DES
APTITUDES DU CANDIDAT POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE
CADRE DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE GRADE EXCEPTIONNEL.**

.NOM ET PRENOM :

.GRADE :

.FONCTION ACTUELLE :

.AFFECTATION :

.DIRECTION :

.SERVICE :

ELEMENTS D'APPRECIATION	NIVEAU		
	BON	MOYEN	FAIBLE
I - <u>ELEMENTS PROFESSIONNELS:</u> -Compétence et efficacité..... -Rendement..... -Esprit d'analyse..... -Assiduité et disponibilité..... II - <u>CAPACITES DE GESTION:</u> -Esprit d'initiative et de synthèse..... -Sens de l'organisation et de méthode..... -Sens de la responsabilité..... III - <u>Personnalité:</u> -Conscience professionnelle..... -Comportement..... -Sens des relations humaines.....			
Total			
	Note Finale /20		

-Avis du supérieur hiérarchique

Fait àLe.....

N.B La hiérarchie doit attribuer une note chiffrée à chaque critère selon le barème suivant :
 - Note 2 pour le bon niveau- Note 1 pour le niveau jugé moyen- Note 0,5 pour le niveau faible
 La note finale chiffrée s'obtient en additionnant les notes totales partielles par niveau.

ANNEXE 11

ACCES
AU GRADE DE
TECHNICIEN
1^{ER} GRADE
(10 → 11)

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.

2-Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2622.06 du 23 choual 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 1^{er} grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006) ;

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux techniciens de 2^{ème} Grade, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE(H)	COEFFICIENT
I/Epreuve écrite Rédaction d'un sujet se rapportant à l'option choisie.	4	4
II/Epreuve pratique Analyse ou critique d'un projet se rapportant à l'option choisie.	4	6
III/Epreuve orale Présentation et discussion d'un travail personnel préparé Par le candidat se rapportant à l'option choisie et entretien avec le jury.	au moins 20 mn	4

IV-Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **27 Octobre 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **09 Septembre 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **09 Septembre 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité nationale.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise après la date limite de dépôt des dossiers de candidature. Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue.

Les candidats sont invités à remettre leur travail personnel se rapportant à l'option choisie, en quatre exemplaires, une semaine avant le déroulement de l'épreuve écrite.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A L'EXAMEN
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE TECHNICIEN 1^{er} GRADE (10→ 11)*

I- ETAT CIVIL

NOM ET PRENOM :.....

C.I.N :..... Mle CNT :.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME :.....

L'ANNEE :.....

SPECIALITE :.....

ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

N° DE TELEPHONE (S) :.....

EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISRATIVE

DATE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE ACTUEL :.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

-DIRECTION:.....

-SERVICE:.....

-VILLE:.....

-FONCTION ACTUELLE :.....

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU_AFFECT	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- Affaires Administratives ;
- Machinisme Agricole ;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles ;
- Informatique;
- Production Animale ;
- Génie Rural et Topographie ;
- Production Végétale ;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires ;
- Vulgarisation et Pédagogie Agricole ;
- Gestion des Entreprises Agricoles.

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen?

.....

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

(1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention

(2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

NB : Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 12

ACCES
AU GRADE DE
TECHNICIEN
2^{ème} GRADE
(9 → 10)

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.

2-Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2621.06 du 23 choual 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 2^{ème} grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux techniciens de 3^{ème} grade, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
I/Une épreuve écrite Comporte quatre questions se rapportant à l'option choisie.	2H	2
II/Une épreuve pratique Analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie.	3H	3
III/Une épreuve orale Présentation et discussion d'un travail personnel préparé Par le candidat se rapportant à l'option choisie et entretien avec le jury.	au moins 15 mn	2

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe ou française, au choix du candidat.

II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **27 Octobre 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **09 Septembre 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **09 Septembre 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise après la date limite de dépôt de dossiers de candidature. Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue.

Les candidats sont invités à remettre leur travail personnel se rapportant à l'option choisie, en quatre exemplaires, une semaine avant le déroulement de l'épreuve écrite.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté.

*FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE TECHNICIEN 2^{ème} GRADE (9→10)*

I- ETAT CIVIL :

NOM ET PRENOM :.....

C.I.N :..... Me CNT :.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME :.....

L'ANNEE :.....

SPECIALITE :.....

ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

N° DE TELEPHONE (S) :.....

EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE :

DATE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE ACTUEL :.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

-DIRECTION:.....

-SERVICE:.....

-VILLE:.....

-FONCTION ACTUELLE :.....

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU_AFFECT	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV- L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- Affaires Administratives;
- Machinisme Agricole;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles;
- Informatique;
- Production Animale;
- Génie Rural et Topographie ;
- Production Végétale;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires;
- Vulgarisation et Pédagogie Agricole;
- Gestion des Entreprises Agricoles;

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen?

.....

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

(1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention

(2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

NB : Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 13

*ACCES
AU GRADE DE
TECHNICIEN
3^{èm} GRADE
(8→9)*

I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

2-Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2620.06 du 23 choul 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 3^{ème} grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux techniciens de 4^{ème} grade, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

4-Contenu des épreuves:

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE (H)	COEFFICIENT
I-Epreuve Ecrite Epreuve comporte quatre questions se rapportant à l'option choisie.	2H	2
II-Epreuve Pratique Analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie.	3H	3
III-Epreuve Orale Se rapportant aux domaines d'activité du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.	Au moins 15 mn	2

IV/ Note Professionnelle

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$

Les épreuves peuvent être rédigées en langue arabe, française, au choix du candidat.

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Date de l'ouverture de l'examen:

L'examen sera ouvert à Rabat le **27 Octobre 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction des Ressources Humaines avant le **09 Septembre 2019, délai de rigueur**.

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **09 Septembre 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise après la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignements, l'option et la langue.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU GRADE DE TECHNICIEN 3^{ème} GRADE (8→9)**

I- ETAT CIVIL

NOM ET PRENOM :.....

C.I.N :..... M^{le} CNT :.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME :.....

L'ANNEE :.....

SPECIALITE :.....

ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....

N° DE TELEPHONE (S) :.....

EMAIL :.....

II- SITUATION ADMINISTRATIVE

DATE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE ACTUEL :.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

-DIRECTION:.....

-SERVICE:.....

-VILLE:.....

-FONCTION ACTUELLE :.....

III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU_AFFECT	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

IV-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- Affaires Administratives;
- Machinisme Agricole;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles;
- Informatique;
- Production Animale;
- Génie Rural et Topographie ;
- Production Végétale;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires;
- Vulgarisation et Pédagogie Agricole;
- Gestion des Entreprises Agricoles;

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen?

.....

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

.....
(1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention ;

(2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation ;

NB :Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique ;

(3) Indiquer la période exacte se rapportant à chaque fonction ;

(4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.

ANNEXE 14

*AVANCEMENT
AU GRADE
D'INGENIEUR
D'ETAT GRADE
PRINCIPAL*

I- DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1-Décret n° 2.11.471 en date du 14 Septembre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des architectes,

2-Arrêté n° 2569-13 en date du 28 Août 2013 du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Fonction Publique et la modernisation de l'Administration (BO n°6194 en date du 10/10/2013).

3-Conditions requises:

L'examen est ouvert aux ingénieurs d'Etat de 1^{er} grade comptant au moins quatre (4) années de service effectif dans leur grade.

4-Choix de l'option:

Les candidats devront opter pour l'une des options suivantes:

- Horticulture ; - Phytiairie ; - Halieutique ; - Génie rural ; - Machinisme agricole ; - Topographie ; - Statistiques Agricoles ; - Informatique ; - Agro-Economie ;	- Eaux et Forêts ; - Production Végétale ; - Industries agricoles et alimentaires ; - Espaces verts ; - Vulgarisation Agricole ; - Pédagogie Agricole ; - Sciences du Sol ; - Pastoralisme et écologie végétale ; - Zootechnie,(Production Animale).
---	---

5-Contenu des épreuves :

L'examen comprend trois épreuves portant sur l'option choisie

EPREUVE	DUREE(H)	COEFFICIENT
1/Une épreuve écrite Rédaction d'un sujet se rapportant sur l'option choisie.	4	4
2/Epreuve pratique Analyse et critique d'un projet.	5	5
3/Epreuve Orale Présentation et discussion d'un travail préparé par le candidat et entretien avec le jury.	30 min au plus	3

II- MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 - Ouverture de l'examen :

L'examen sera ouvert à Rabat, le **20 Octobre 2019**.

2 - Dépôt de candidature:

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la direction des Ressources Humaines avant le **18 Septembre 2019, délai de vigueur.**

Ce délai de rigueur doit être respecté. La date du cachet de la poste fera foi pour tout dossier parvenu à la Direction des Ressources Humaines au-delà du **18 Septembre 2019**.

La demande de participation doit être accompagnée d'une fiche de renseignements,(dont modèle ci-joint) et d'une copie de la carte nationale d'identité.

Un rapport d'évaluation (dont modèle ci-joint), établi par le directeur de l'entité ou exerce le candidat sur proposition du supérieur hiérarchique immédiat.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera systématiquement rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise.

Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue. Cette fiche doit être validée par le supérieur hiérarchique.

Les candidats sont invités à transmettre à la Direction des Ressources humaines, le travail personnel se rapportant à l'option choisie, en quatre exemplaires, une semaine avant le jour de l'épreuve écrite.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR L'AVANCEMENT
AU GRADE D'INGENIEUR D'ETAT GRADE PRINCIPAL**

I- ETAT CIVIL :

NOM ET PRENOM :

C.I.N :

Mle CNT :

TITRES ET DIPLOMES(1) :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

N° DE TELEPHONE(S) :

EMAIL :

II- SITUATION ADMINISTRATIVE:

DATE DE RECRUTEMENT :

GRADE DE RECRUTEMENT:.....

GRADE ACTUEL:.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :

.AFFECTATION ACTUELLE (2):.....

.FONCTION ACTUELLE:.....

III-STAGES-SEMINAIRES-COLLOQUES (MAROC/ETRANGER)

NATURE ET OBJET DU STAGE OU SEMINAIRE	PERIODE	ORGANISME	LIEU
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		
	du..... au.....		

IV-PUBLICATIONS ET TRAVAUX DE RECHERCHE

THEME	DATE ET LIEU DE LA PUBLICATION	NOM ET N° DE LA REVUE

V-RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT

ANNEE	LIEU D'AFFECTION	FONCTIONS	TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
du.....au.....			

VI-REALISATIONS ET PROJETS AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPE

ANNEE	LIEU	REALISATION ET PROJETS

VII-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :

<ul style="list-style-type: none">- Horticulture;- Phytatrie;- Halieutique;- Informatique;- Espaces Verts;- Topographie ;- Agro- Economie;- Génie Rural;- Industries Agricoles et Alimentaires;	<ul style="list-style-type: none">- Eaux et Forêts;- Production Végétale;- Pastoralisme et Ecologie Végétale;- Statistiques Agricoles;- Vulgarisation Agricole;- Machinisme Agricole;- Pédagogie Agricole;- Sciences du Sol;- Zootechnie;(Production Animale).
---	--

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen(3) ?

.....

VIII- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe Français

Signature et cachet du Supérieur hiérarchique :

Signature du candidat :

Fait à.....Le.....

-
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
 - (2) Indiquer Direction, service et lieu d'affectation: du.....au.....)
 - (3) Le choix du candidat devient définitif, il ne peut en aucun cas être modifié lors du déroulement des épreuves de l'examen.
 - (4) Le responsable des ressources humaines est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validé par le supérieur hiérarchique.

**RAPPORT D'EVALUATION DES COMPETENCES ET DES
APTITUDES DU CANDIDAT POUR L'AVANCEMENT
AU GRADE D'INGENIEUR D'ETAT GRADE PRINCIPAL**

.NOM ET PRENOM :

.GRADE :

.FONCTION ACTUELLE :

.AFFECTATION :

.DIRECTION :

.SERVICE :

ELEMENTS D'APPRECIATION	NIVEAU		
	BON	MOYEN	FAIBLE
I - ELEMENTS PROFESSIONNELS: -Compétence et efficacité..... -Rendement..... -Esprit d'analyse..... -Assiduité et disponibilité..... II - CAPACITES DE GESTION: -Esprit d'initiative et de synthèse..... -Sens de l'organisation et de méthode..... -Sens de la responsabilité..... III - Personnalité: -Conscience professionnelle..... -Comportement..... -Sens des relations humaines.....			
Total			
	Note Finale /20		

-Avis du supérieur hiérarchique
(Signature et cachet) :

Avis du Directeur (*)
(Signature et cachet) :

Fait àLe.....

N.B La hiérarchie doit attribuer une note chiffrée à chaque critère selon le barème suivant :
 - Note 2 pour le bon niveau- Note 1 pour le niveau jugé moyen- Note 0,5 pour le niveau faible
 La note finale chiffrée s'obtient en additionnant les notes totales partielles par niveau.
 (*) L'avis et signature du directeur ne sont pas obligatoires.